

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

Monsieur le Directeur de
AUSSPAR SAS

22, Hameau de la Vacquerie

59170 CROIX

RECOMMANDE AVEC AR

n° 322/PE

Lille, le

03 MARS 2015

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé, en date du 12/11/2014, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif à :

« la création d'un forage pour l'alimentation d'un étang de 300 m² à CROIX »,

enregistré au service en charge de la Police de l'Eau sous le n° 59-2014-00183.

Par courrier en date du 19/11/2014, notifié le 20/11/2014, une première demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Les éléments reçus le 11/12/2014 comportaient des incohérences et une seconde demande de renseignements vous a été notifiée le 18/12/2014, avec réponse attendue pour le 19/02/2015.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme donc l'opposition tacite à votre déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au service en charge de la Police de l'Eau un nouveau dossier de déclaration.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

La cellule Police de l'Eau, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 17).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjointe à la la Responsable du
Service Eau Environnement,



Sylvie MÊNACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de Lille



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 323/PE

Monsieur le Maire de la commune de CROIX
Mairie de Croix

187 rue Jean Jaurès

59170 CROIX

Lille, le

03 MARS 2015

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par AUSSPAR SAS, en date du 12/11/2014, concernant l'opération suivante « **création d'un forage pour l'alimentation d'un étang de 300 m² à CROIX** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de **la confirmation d'opposition tacite** de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

La cellule Police de l'Eau, en charge de ce dossier enregistré sous le n° 59-2014-00183 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 17 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe à la Responsable du
Service Eau Environnement,



Sylvie MENACEUR

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de Lille

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h-12h30 – 13h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – fax : 03 28 03 83 10
62, boulevard de Belfort – CS 90007 - 59042 Lille cedex